



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°48/2022

L'an deux mille vingt deux
Le Jeudi 6 octobre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à l'auditorium de l'Arche Bernadette à THAON LES VOSGES (88150), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Convention

Mme Lucette MICHEL est nommée secrétaire de séance.

Territoriale d'Exercice
Concerté (CTEC) et
convention bilatérale
relatives à la gestion
des services portant
le label France
Services dans les
Vosges

SONT PRESENTS

ARNOULD Nicole, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COMBEAU Jean-Michel, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FOURNIER Michel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques, GUELLAFF Kévin, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIERY François, THOMAS Dominique, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick.

**DATE DE
CONVOCAION**

27/09/2022

SONT EXCUSES

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

56

ADAM Christian, ALBERTOLI Patrick, BAILLY Pierre, BALDUCCI Dominique, BERTRAND Hervé, CASSAGNE Philippe, COLNÉ Jacques, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DELGENINI Elisabeth, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FATET Pascale, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, HAMMOUALI Nadia, JOURDAIN Benoit, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LOUIS Claude, MARCOT Véronique, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MULLER Stéphanie, NEXON Gilles, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Jacques GRASSER, NARDIN Patrick, RETOURNARD Philippe, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SYLVESTRE Pierre, VAGNE Daniel, VARIN Gilles,

**NOMBRE DE
PRESENTS**

38

SONT ABSENTS

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

1

ALBERTOLI Patrick, BŒUF Patrick, BOYE Pascal, FERRY Martine, FRANCOIS Gilbert, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, NARDIN Patrick, PIERRILLAS Patrick, SALVADOR Victorio, SAVOY Violette

**NOMBRE DE
VOTANTS**

39

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

39

RAPPORT DU VICE- PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 17/10/2022

Reçu en préfecture le 17/10/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 088-200048726-20221006-DELIB48_2022-DE

Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :
Mesdames, Messieurs,

Considérant l'article 27 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2001, modifié par la loi n°2016-1888 du 26 décembre 2016,

Considérant la loi n°2022-217 du 21 février 2022,

Considérant les orientations du projet de territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges adopté le 9 décembre 2021 qui font de l'animation du réseau des sites labellisés France Services un axe prioritaire d'intervention de la collectivité,

Considérant la saisine de la Conférence Territoriale de l'Action Publique du 30 septembre 2022 et sous réserve de l'avis de celle-ci,

Considérant sous réserve de l'adoption de la délibération du Conseil Départemental du 24 octobre 2022,

Vu la demande du Conseil Départemental des Vosges de mener avec les gestionnaires France Services une réflexion sur une gestion départementale coordonnée des France Services en vue d'offrir un niveau de qualité de service au public cohérent et harmonisé sur l'ensemble du territoire,

Vu la proposition du Conseil Départemental des Vosges d'apporter une contribution financière aux gestionnaires France Services afin de maintenir un haut niveau de services, tout en préservant leur souplesse d'action. Cette participation est calculée sur la base de 80% du reste à charge des charges de ressources humaines en déduisant au préalable l'intégralité de la participation de l'Etat,

Vu que le cadre relationnel entre chaque gestionnaire de sites France Services et le Conseil Départemental est régi via des conventions bilatérales spécifiques qui précisent la mise en œuvre concrète territoriale (maillage, niveaux de service, niveaux RH) en respect du cahier des charges de la CTEC.

Il est proposé aux membres du comité syndical :

- d'approuver la Convention Territoriale d'Exercice Concerté avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- d'approuver la convention bilatérale avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;
- d'autoriser le Président à signer la Convention Territoriale d'Exercice Concerté ;
- d'autoriser le Président à signer la convention bilatérale ;
- d'autoriser le Président à approuver toute démarche permettant la mise en œuvre de ce dossier.

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- **APPROUVENT la Convention Territoriale d'Exercice Concerté avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;**
- **APPROUVENT la convention bilatérale avec le Département pour la gestion des sites France Services du territoire du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges ;**
- **AUTORISENT le Président à signer la Convention Territoriale d'Exercice Concerté ;**
- **AUTORISENT le Président à signer la convention bilatérale ;**
- **AUTORISENT le Président à approuver toute démarche permettant la mise en œuvre de ce dossier.**

**Pour extrait certifié conforme,
Le Président**

Yannick VILLEMEN

